

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA»

SA faisant appel public à l'épargne au capital de 20 000 000 Dinars

ZI Borj Ghorbel Ben Arous

-----*-----

Messieurs les actionnaires de la **SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA»** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mardi 21 Mars 2023 à 10H au siège de l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) sis au rue du lac Turkana les berges du lac Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 clos au 31/12/2022,
- Affectation des résultats de l'exercice 2022,
- Quitus aux administrateurs,
- Approbation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022,
- Approbation de l'indemnité allouée aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2022,
- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,
- nomination de membres au conseil d'administration,
- nomination des commissaires aux comptes,

Projet de résolutions de L'Assemblée Générale Ordinaire n°01/2023
Prévue pour le 21 Mars 2023
IU : 1352869M

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration sur la gestion 2022, des états financiers clos au 31 décembre 2022 et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte et approuve les conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales tels que présentés dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Troisième résolution :

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2022	: 6 369 579 dinars
Résultats reportés	: <u>1 426 790 dinars</u>
Total =	: 7 796 369 dinars

• **Répartition**

Réserves légales	: 389 818 dinars
Dividendes à distribuer	: 4 400 000 dinars
Résultats reportés	: 3 006 551 dinars

En conséquence, les dividendes à distribuer aux actionnaires sont fixés à 2,200 dinars par action et seront mis en paiement le 2023.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide d'octroyer le montant de 368 618 dinars brut aux membres du conseil d'administration au titre de jetons de présence pour le compte de l'exercice 2022.

Ce montant sera réparti, sur décision du conseil d'administration, sur la base des présences effectives de chaque membre dans les réunions du conseil durant l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire approuve l'octroi d'un montant brut de 20 000 dinars aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2022.

Ce montant est constaté dans le compte des charges à payer,

Ce montant sera réparti sur la base du nombre des présences effectives de chaque membre dans les réunions du comité.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Septième résolution :

L'assemblée décide de nommer comme membres au conseil d'administration et ce pour un mandat de trois exercices qui s'achève lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025:

Monsieur

Monsieur

Monsieur

.....

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Huitième résolution :

suite à la nouvelle nomination de membres au conseil d'administration, la composition du conseil d'administration est désormais comme suit :

ADMINISTRATEURS	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
.....	2025
.....	2025
.....	2025
.....	2025
.....	2025
.....	2025
.....	2025
.....	2025
Monsieur Slaheddine MALOUCH	2024
Monsieur Habib BENHADJ KOUIDER	2024
Monsieur Malek GHENIMA	2024

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Neuvième résolution :

L'assemblée décide de nommer le **CABINET CHaabane POUR LE CONSEIL LA FORMATION ET L'AUDIT SARL** comme 1^{er} commissaire aux comptes et ce pour un mandat de trois ans qui s'achève lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

L'assemblée décide de nommer la **SOCIETE 3 A CONSULTING** comme 2^{ème} commissaire aux comptes et ce pour un mandat de trois ans qui s'achève lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....

Dixième résolution :

L'assemblée donne pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution mise aux vote est adoptée à.....